



Evo Gold

Responsabilité des Administrateurs et Dirigeants

Un produit complet pour les Sociétés privées
et les Organismes sans but lucratif



Evolution
Assurances Évolution inc.

EVO Gold

Responsabilité des Administrateurs et Dirigeants

AVANTAGES IMBATTABLES
Primes compétitives
pour une police
d'assurance complète

Au sujet du produit :

- Primes minimums débutant à 750 \$
- Options automatiques de limites : 500 000 \$, 1M \$ ou 2M \$
- Limites additionnelles disponibles
- Commission courtier standard : 17,5 %
- Soumission instantanée, informations minimales requises
- Seulement une déclaration d'une page requise pour mise en vigueur
- Aucune application ou états financiers requis!

**Un produit complet pour les Sociétés privées
et les Organismes sans but lucratif**

Caractéristiques de notre police :

1 EVO Gold - Couvertures principales incluses :

- Responsabilité des Administrateurs et Dirigeants incluant Remboursement à l'Entité
 - Couverture complète de l'Entité
 - Responsabilité liée aux Pratiques d'Emploi
 - Responsabilité des Fiduciaires
- Rétention ne s'applique qu'aux réclamations présentées contre l'Entité (Couverture de l'Entité et Pratiques d'Emploi)
- Assurance Crime (Malhonnêteté des employés et Fraude par les tiers) : Limite 250 000 \$, Franchise 5 000 \$

2 EVO Gold - Extensions de couverture :

- Couverture pour filiales antérieures
- Couverture relations publiques, sous-limite de 50 000 \$
- Coût de déplacement, sous-limite de 5 000 \$ par personne
- Reconstitution automatique de la limite d'assurance
- Directeur externe (non-limité aux organismes sans but lucratif)*
- Période de déclaration prolongée automatique et gratuite de 72 mois pour les administrateurs et dirigeants retraités dans le cas d'un non-renouvellement par l'assuré
- Options de période de déclaration prolongée bilatérale (Jusqu'à 24 mois si résiliation par l'assureur)
- Options de garantie subséquente préétablies (jusqu'à 36 mois ou tel que convenu)
- Acquisitions automatiques, actifs maximum de 30 %, aucun délai de déclaration*
- Responsabilités statutaires, sous-limite de 500 000 \$
- Coûts d'enquête interne encourus par l'assuré, sous-limite de 50 000 \$

3 EVO Gold - Autres faits saillants :

- L'assureur a le devoir de défendre
- Couverture mondiale
- Frais de défense en sus des limites et franchise non-applicable au Québec
- Période de déclaration prolongée automatique de 60 jours
- Répartition des frais de défense 100 %
- Aucune clause d'acquiescement provisoire (« *hammer clause* »)
- Extension pour services professionnels
- Couverture des dommages punitifs ou exemplaires lorsqu'assurables selon la loi
- Couverture Responsabilité des Administrateurs et Dirigeants (« *Side A* ») non-rescindable
- Frais de défense pour réclamation reliée à la pollution par actions dérivées ou sous la couverture Responsabilité des Administrateurs et Dirigeants (« *Side A* »), sous-limite de 250 000 \$
- Divisibilité des exclusions et proposition d'assurance
- Priorité de paiement
- Définition élargie d'Assuré : Administrateurs et dirigeants exécutifs ou non, passés, présents ou futurs; Employés ayant des fonctions de gestion ou de supervision; Employés comme co-défendant; Conjoint ou partenaire légal; Représentants, héritiers, ayant-droits ou successeurs légaux*
- Définition élargie de Réclamation : demande écrite pour redressements pécuniaires ou autres dommages, incluant redressements non-pécuniaires, poursuites criminelles ou civiles, arbitrage et procédures réglementaires ou administratives
- Frais de défense couverts en cas de réclamation pour blessures corporelles
- Aucune exclusion « Assuré contre Assuré » (exclusion applicable seulement aux réclamations présentées par ou au nom de l'Entité, sujet à exceptions)
- Langage « pour » utilisé dans le cadre de l'exclusion pour dommages matériels et corporels

* Le libellé EVO Gold décrit ci-haut a été adapté pour correspondre aux besoins des **Organismes sans but lucratif** et les clauses ci-haut mentionnées marquées d'un * sont modifiées comme suit :

- Directeur externe (OSBL)
- Acquisitions automatiques, revenus maximum de 30 %, aucun délai de déclaration
- Terme « Employé » inclut les bénévoles

Assurances Évolution inc., à titre de gestionnaire d'assurances et grossiste depuis 2008, se spécialise dans la souscription de risques complexes et offre ses programmes, services et facilités aux courtiers canadiens. Bénéficiant d'expertise acquise chez les plus grands assureurs internationaux, l'équipe d'Assurances Évolution a souscrit des milliers de risques à travers le Canada incluant les plus grandes firmes et entreprises canadiennes, ainsi que de multiples projets de construction locaux et internationaux. Une équipe de souscription spécialisée vous offre des solutions d'assurance adaptées aux besoins uniques des assurés.

INFORMATION DE CONTACT

Yves Daigneault,
Président
Poste 20
yd@assuranceevolution.ca

Louis-Philippe Ferland,
Vice-président
Poste 18
lpf@assuranceevolution.ca

Patrick Pereira,
Directeur de succursale – Ontario
Poste 19
pp@assuranceevolution.ca

Francine (Fran) L Paré,
Assistante Vice-présidente
Poste 22
fp@assuranceevolution.ca

Annick Beauvais,
Souscriptrice Erreurs & Omissions et
Administrateurs & Dirigeants
Poste 24
ab@assuranceevolution.ca

David Rondeau,
Souscripteur
Poste 29
drondeau@assuranceevolution.ca

Ginette Buttigieg,
Représentante marketing
Poste 40
gb@assuranceevolution.ca

Téléphone : 450 621-2020
Sans frais : 1 877 347-0777
Télécopieur : 1 866-458-7776

Adresses : 181, Henry-Bessemer, Bureau 103
Bois-des-Filion (Québec)
J6Z 4S9

261, rue Saint-Jacques, Mezzanine
Montréal (Québec)
H2Y 1M6

Veillez SVP nous faire parvenir vos demandes à l'adresse suivante : application@assuranceevolution.ca

